



Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de Loir-et-Cher
Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

Décembre-Janvier 2017

© Eric ROBERT



Le mois de Janvier qui vient de s'écouler a été l'occasion de nombreuses rencontres très conviviales et enrichissantes sur la vie de nos communes, lors des cérémonies de voeux dans l'ensemble du département. A ceux que je n'aurais pas croisés, j'adresse mes pensées amicales pour l'année nouvelle.

Elle sera particulière pour les élus et citoyens que nous sommes car marquée par les grands rendez-vous électoraux qui jalonnent la vie institutionnelle de notre pays : élection présidentielle et législative au printemps, et sénatoriale à l'automne. En conséquence de ce calendrier, le Parlement ne siègera pas de mars à la mi juin, et ce sera également l'application du devoir de réserve du corps préfectoral.

Le travail continue bien sûr sur le terrain. N'hésitez pas à me faire part de vos préoccupations !

A l'heure de cette nouvelle période électorale, j'emprunte à l'Abbé Pierre qui nous a quittés il y a 10 ans cette belle et réaliste citation : « La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ».

Bonne lecture !

AGENDA

Cérémonie des voeux



J'ai eu le plaisir de participer cette année encore à de nombreuses cérémonies de voeux (beaucoup étaient programmées aux mêmes heures et je n'ai pas pu, malheureusement, honorer toutes les invitations). Je me suis rendue à :

Françay, Fougères sur Bièvre, Coulanges, Seillac, Chailles, Souesmes, Saint-Martin des Bois, Mareuil-sur-Cher, Ouzouer-le-Doyen, Cour-Cheverny, Saint-Arnould, Rougeou, la Chaussée Saint-Victor, Theillay, Maray, Lancé, Monthou-sur-Cher, Lamotte-Beuvron, Mur-de-Sologne, Chauvigny-du-Perche, le Conseil départemental, Vendôme, Pruniers-en-Sologne, Busloup, Saint-Claude de Diray, Communauté du Grand Chambord, Lavardin, Candé-sur-Beuvron...



Le calendrier définitif de l'élection présidentielle a été fixé, on distingue trois phases :

1) Première phase :

23 février - 17 mars 18h : recueil des parrainages et déclaration de patrimoine.

Les élus envoient au Conseil Constitutionnel, par voie postale, un formulaire reçu de la préfecture.

Les candidats, eux, envoient leur déclaration de patrimoine au Conseil Constitutionnel qui transmet à la HATVP.

28 février : début de publication des parrainages.

Les parrainages reçus sont soumis à validation par le Conseil Constitutionnel et sont ensuite publiés, deux fois par semaine, le mardi et le vendredi, à partir du 28 février, fin d'après-midi, sur le site dédié

(présidentielles2017.conseil-constitutionnel.fr).

Les détails de chaque décision et des parrains et candidats associés seront disponibles en ligne, avec un tableau récapitulatif.

21 mars : liste définitive des candidats disponible.

3 au 9 avril : toutes les déclarations de patrimoine seront publiées par le HATVP

2) Deuxième phase :

Contrôle des opérations électorales, vérification des résultats, examen des réclamations avec :

26 avril : proclamation des résultats du premier tour et de la liste officielle des finalistes

11 mai : proclamation du vainqueur

Fin lors de la cérémonie d'investiture du nouveau Président de la République, au plus tard le 14 mai, avec lecture solennelle des résultats.

A noter :

Tous les bureaux de vote fermeront à 19h, sauf dérogations locales jusqu'à 20h.

ACTUALITÉ

IDEC et Saint-Michel : vent en poupe



Je tiens à saluer les exploits de l'équipe de Francis Joyon sur IDEC Sport, soutenu de longue date par l'entreprise IDEC de la Chaussée Saint-Victor, qui vient de pulvériser le record du tour du monde à la voile, remportant le Trophée Jules Verne. Ils ont réussi à boucler ce tour du monde en 40 jours, battant tous les records de vitesse. Je pense également à l'entreprise Saint-Michel de Contres, qui participe avec Jean-Pierre Dick à l'aventure du Vendée Globe. Le skipper vient de remporter la 4e place de la régates sur son monocoque Saint-Michel-Virbac en 80 jours.

Egalité et Citoyenneté



Le projet de loi égalité et citoyenneté a été adopté définitivement le 22 décembre dernier à l'Assemblée nationale, après un long processus législatif et un échec de la commission mixte paritaire. Le Conseil Constitutionnel vient de rendre sa décision sur ce texte, une mesure phare a été censurée : la suppression du bénéfice de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour les communes qui n'atteindraient pas leurs objectifs de réalisation de logements sociaux.

De nombreuses mesures dans le domaine de l'urbanisme et du logement ont été adoptées, notamment concernant les PLUi et les SCoT. Cette nouvelle loi précise également les conditions d'attribution des logements sociaux locatifs et le champ d'application de l'article 55 de la loi SRU. Des

dispositions en faveur de l'égalité, de la citoyenneté et de l'émancipation des jeunes ont aussi été votées, avec notamment le droit d'accès à la cantine pour chaque enfant ou l'extension des possibilités d'effectuer un service civique.



Le Sénat a adopté, mardi 24 janvier dernier, le projet de loi relatif à la sécurité publique. Ce texte vise à renforcer la sécurité des interventions des forces de l'ordre avec un cadre d'usage des armes. L'accroissement des prérogatives des policiers municipaux a été souhaité. Une mesure phare a ainsi été votée: la possibilité pour les policiers municipaux d'utiliser leurs armes "lorsque des atteintes à la vie ou à l'intégrité physique sont portées contre eux ou contre autrui ou lorsque des personnes armées menacent leur vie ou leur intégrité physique ou celle d'autrui."

Suite aux récents attentats, les possibilités d'intervention des policiers municipaux dans ces cas-ci, très spéciaux, ont aussi été précisées et élargies, de même que leurs prérogatives lorsqu'ils relèvent les identités.

Le projet de loi doit désormais être examiné par l'Assemblée Nationale.

RÉFORME TERRITORIALE

Les schémas intercommunaux achevés



La DGCL vient de publier les chiffres de l'intercommunalité au 1er janvier 2017. Les derniers schémas intercommunaux étant achevés, on constate une baisse du nombre d'EPCI de 39% avec un nombre de communautés de communes qui passe de 1842 à 1019. Les métropoles ont augmenté de 8%, les communautés d'agglomération de 11% et communautés urbaines de 36%.

La population moyenne des EPCI passe de 31 800 habitants à 52 300 aujourd'hui. Le nombre d'EPCI de moins de 10 communes diminue très fortement, passant de 576 établissements à 158.

La répartition de la population est modifiée par ces transformations, les 14 métropoles représentant 25% de la population, quand les 1019 communautés de communes regroupent 34%. Il faut noter également qu'entre 2016 et 2017, 517 communes nouvelles ont été créées.

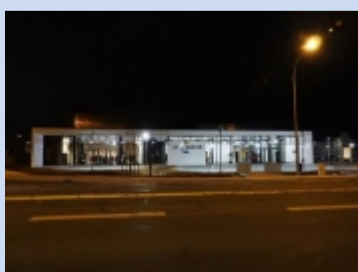
EN LOIR- ET- CHER

Inauguration du CFA



Le nouveau bâtiment du CFA BTP de Blois a été inauguré Jeudi 19 janvier en présence du Premier Ministre Bernard Cazeneuve et de nombreux élus et personnalités locales. Ce magnifique bâtiment basse consommation de 10 000 m2, fait de béton, bois et métal accueille dans des conditions optimales les 500 apprentis charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, métallier, couvreurs, plaquistes.... La table ronde organisée pour l'occasion avec des professionnels, des élèves, des enseignants du monde du bâtiment a été l'occasion de saluer le travail remarquable effectué entre les entreprises partenaires et l'établissement et de mettre en valeur l'importance de l'apprentissage dans l'enseignement.

Le Carroir a ouvert ses portes



Le nouveau centre culturel de la Chaussée Saint-Victor a été inauguré le 2 décembre dernier. Le Carroir, ce nom est inspiré des carrefours de nos communes ligériennes, a pu ouvrir ses portes après de nombreuses années de réflexion et d'études. Stéphane Baudu, maire de la commune, nous a accueillis dans ce magnifique espace comprenant un amphithéâtre de 229 places et une salle festive pouvant accueillir 400 personnes. Ce lieu sera tant un lieu de rencontre pour les habitants de la Chaussée mais aussi de l'agglomération qu'un lieu de culture avec une riche programmation.

A Saint-Sulpice, la Place François Mortelette

© Mairie de Saint-Sulpice de Pommeray



Nombreux étaient les élus présents le 17 décembre dernier à Saint Sulpice pour rendre hommage à François Mortelette. Simone Gaveau maire de la commune a accueilli famille, amis et personnalités de l'agglomération afin d'inaugurer la place qui portera désormais son nom. Maire de Saint-Sulpice de Pommeray durant 24 ans, François Mortelette, grand humaniste, fut également Conseiller général et Député en 1981. Il soutiendra avec conviction l'abolition de la peine de mort. Une forte émotion était palpable à l'occasion de cet hommage de toute la commune.

Inauguration de la salle de Rougeou

© Mairie de Rougeou



Le dimanche 8 janvier Bénédicte Joulan maire de la commune de Rougeou accueillait de nombreuses personnalités locales pour la cérémonie des vœux, mais aussi pour l'inauguration de la salle polyvalente nouvelle génération, après une restructuration et une belle extension. De nombreuses réalisations ont été concrétisées comme l'arrivée de la fibre optique ou la mise en place d'une allée piétonne pour la sécurisation du parcours des enfants. Félicitations à l'équipe municipale !

Salon des auteurs de Dhuizon



Depuis 7 ans maintenant, le salon des auteurs et éditeurs de Dhuizon réunit les amateurs de lecture de toute la région. J'ai eu grand plaisir à m'y rendre cette année encore, découvrant de nombreux auteurs de talent au milieu des 53 exposants accueillis cette année. Je salue particulièrement l'initiative de la commune qui a mis en place une borne d'échanges de livres dans une ancienne cabine téléphonique, une sorte de petite bibliothèque à disposition des habitants de la commune, qui l'utilisent et l'alimentent. Très belle initiative de culture à la portée de tous.

CONTACT

Au Sénat

Anne-Caroline Berthet
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : jgourault@senat.fr

Site : jgourault.fr
Facebook :
facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet
Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : jgourault@senat.fr

Twitter : [@j_gourault](https://twitter.com/@j_gourault)

www.udi-uc-senat.fr